



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

213^e séance tenue le 11 janvier 2016 à 17 h 30

Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.

PRÉSENCES :

Membres

M. Richard M. Bégin, président - Conseiller - District de Deschênes (n° 3)
M. Jocelyn Blondin, membre – Conseiller - District du Manoir-des-Trembles-Val-Tréteau (n° 5)
M^{me} Sylvie Goneau, membre - Conseillère - District de Bellevue (n° 14)
M^{me} Olive Kamanyana, citoyenne
M^{me} Chantal Lafrance, citoyenne
M. Denys Laliberté, citoyen
M. Robert Laviolette, citoyen
M. Sacha Levasseur-Rivard, citoyen
M. Michel Paquette, citoyen
M. Jocelyn Plourde, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et des comités

Ressources internes

M. Marc Chicoine, directeur adjoint – Développement
M^{me} Catherine Marchand, directrice déléguée

1. Constatation des présences et ouverture de la séance

Le président constate les présences et ouvre la séance à 17 h 35. Il souhaite la bienvenue à tous et invite les personnes à se présenter à tour de rôle.

Le président rappelle brièvement le travail du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) accompli au cours des deux dernières années et souligne que des dossiers importants devront être traités par le Comité à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement, par exemple, la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes aux nouvelles orientations et aux nouveaux objectifs et document complémentaire du schéma.

2. Objectif de la séance et présentation d'un document intitulé : La planification du territoire à Gatineau

M^{me} Catherine Marchand explique que l'objectif de la séance est avant tout de préciser le rôle du CCU en relation avec le Service de l'urbanisme et du développement durable et avec le conseil municipal.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

M^{me} Marchand, présente le contenu du document intitulé : « La planification du territoire à Gatineau » en insistant sur :

- Les trois lois principales relatives à l'aménagement du territoire (loi sur la qualité de l'environnement, loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme);
- Les rôles du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire (orientations, cohérence du développement à l'échelle du Québec et encadrement de l'intervention du gouvernement, de ses ministres et de ses mandataires);
- La hiérarchie qui repose sur la concordance des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement;
- Le contexte urbanistique particulier et historique de l'Outaouais;
- Les types de pouvoirs en aménagement :
 - Normatif conféré au fonctionnaire (document complémentaire du schéma, règlements de lotissement, de zonage, de construction et d'administration des règlements d'urbanisme);
 - Discrétionnaire conféré au conseil municipal à la condition d'avoir constitué un comité consultatif d'urbanisme (dérogations mineures, plan d'implantation et d'intégration architecturale, usages conditionnels et projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble).

On présente ensuite différentes pages du site web de la Ville de Gatineau, portant notamment sur :

- Les Règlements d'urbanisme <http://gatineau.ca/portail>
- Avis publics http://gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/
- Atlas <http://swinternet1.gatineau.ca/atlas/>

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- La valeur ajoutée des membres du CCU aux projets;
- La participation citoyenne avant la formulation des recommandations formulées par les membres du CCU;
- L'aspect confidentiel des documents incluant l'ordre du jour;
- La présence au CCU des promoteurs, des requérants, des membres du conseil et des citoyens;
- Le profil recherché de citoyen pour siéger au CCU.

Enfin, quelques informations administratives sont énoncées sur :

- L'Association québécoise d'urbanisme (AQU);
- La participation des membres du CCU à des colloques ou journées de formation;
- Le remboursement aux membres du CCU des frais d'inscription, de déplacement, de séjour, de stationnement, etc.;
- La déclaration de conflit d'intérêts;
- Les coordonnées des membres (adresses, numéros de téléphone, etc.) qui ne sont pas publics;
- L'importance de confirmer son absence;
- Les sujets inscrits à l'ordre du jour du dossier complexe au dossier facile;
- Le mode d'utilisation du bulletin de vote.

3. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 50.